



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



# Recueil des Actes Administratifs

**Numéro 291 – 02/01/2026**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

# Préfecture de la Moselle

## **Recueil des Actes Administratifs**

**Arrêtés reçus entre**

**le 02/01/2026 et le 02/01/2026**

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 02/01/2026.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.  
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :  
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques  
de la Moselle  
Division Stratégie et Accompagnement des  
Ressources Humaines

1, rue François de Curel  
BP 41054  
57036 Metz Cedex 1

## **Décision de délégation de signature pour le responsable du Service départemental des impôts foncier (SDIF) de Moselle**

**Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle par intérim ;**

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2025 chargeant M. Guy KLEIN, administrateur de l'État du grade transitoire, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Décide :

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée, à **Mme Sandrine PERIAUX**, inspectrice divisionnaire hors classe, responsable du SDIF de la Moselle, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

### **Article 2**

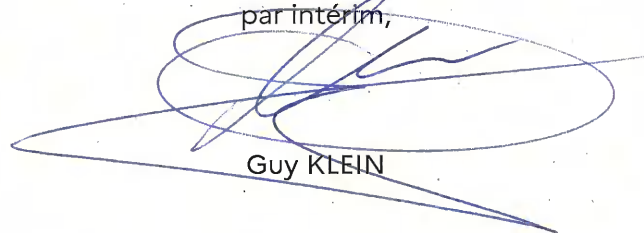
Les dispositions de la présente décision prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Article 3

La présente délégation sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle  
par intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Guy KLEIN

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1  
Tél. 03 87 34 87 34

---

Contact : [pref-imprimerie@moselle.gouv.fr](mailto:pref-imprimerie@moselle.gouv.fr)

---

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle